

**Produits
pharmaceutiques
SANDOZ**

**en toute
sécurité**





PI 2162

Depuis 100 ans,
Nestlé au service de l'enfance dans toutes
les parties du monde.

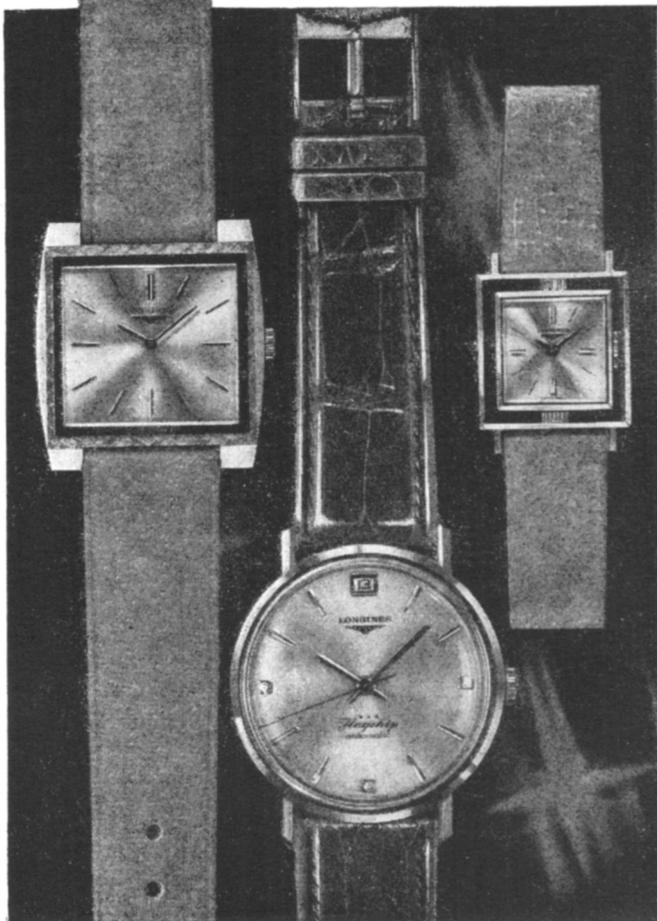


LONGINES
appartient depuis
bientôt un siècle
à l'élite des
fabriques suisses
d'horlogerie et
prouve chaque jour
ses traditions de
qualité et de
précision.

La montre
LONGINES jouit
d'un rayonnement
inégalé dans
150 pays, justifiant
pleinement
l'appellation des
Anglo-Saxons...

**THE WORLD'S
MOST HONOURED
WATCH**

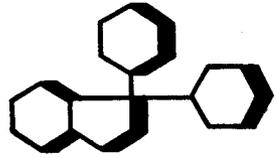
**IL EST TEMPS...
LONGINES**



Réf. 7337 Boîtier forme tonneau; ..
or 18 ct. Lunette lapidée,
décor tuscanisé. Fr. 775.-.

Réf. 3508 Flagship *** Automatic,
calendrier, De Luxe; or 18 ct. cadran
or massif avec brillants. Fr. 1090.-.

Réf. 7368 Boîtier carré, avec cadre
ajouré; or 18 ct. Fr. 765.-.



Laboratoires
VIFOR S.A.
GENEVE



Spécialités pharmaceutiques

**QUATE DE
SCHAFFHOUSE
QUALITÉ
EXTRA
ABSORBANTE**

**SCHAFFHAUSER
WATTE
MIT DER
GROSSEN
SAUGKRAFT**



Knorr

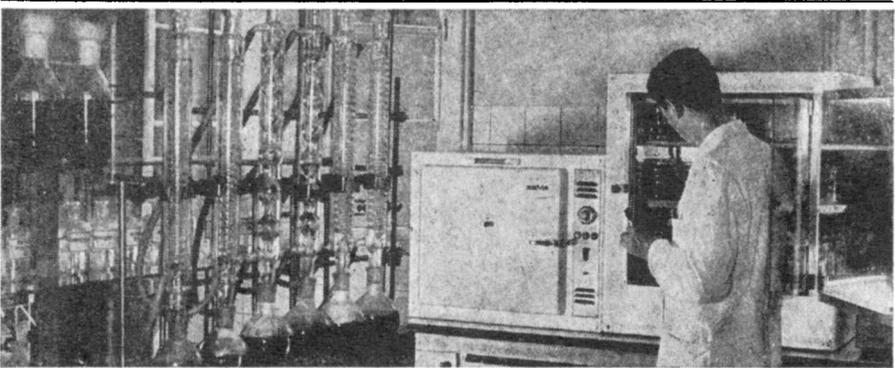
***synonyme de tradition
et de qualité***

SALVIS bietet ein grosses Programm normierter Elektro-wärmeapparate eigener Fabrikation für Laboratorien jeder Grösse.

SALVIS liefert ab Lager
Trockenschränke
Brutschränke
Ölbäder, Wasserbäder

Vakuumtrocken-schränke
Infrabrenner
Heizplatten
Aufschlussapparate nach Kjeldahl

SALVIS garantiert für gute Qualität und einen einwandfreien Fabrik-service.



SALVIS AG., Fabrik
elektrischer Apparate
und Anlagen

6015 Reusebühl-
Luzern
Tel. 041 - 5 21 51

salvis



Agence de voyages

Organisation mondiale

GENÈVE 4, rue du Mont-Blanc Téléphone 31 21 30

Préparez dès aujourd'hui
votre visite
à l'Expo 67 de Montréal
(28 avril au 27 octobre 1967)

Quelques suggestions de voyages en
groupes accompagnés :

- **Aux deux rives du Niagara** 17 jours - Fr. s. 3410.—
- **Amérique de l'Est et Canada** 15 jours - Fr. s. 1810.—
- **Coast To Coast** 22 jours - Fr. s. 5465.—

Demandez notre brochure détaillée !

Vous y trouverez de nombreux autres voyages, soit par
avion ou aller bateau / retour avion, etc.

TRAMARSA

- **transports internationaux**
- **voyages**

GENÈVE (Siège)
17, rue du Mt-Blanc
Tél. 31 21 35

BÂLE
149 Spalenring
Tél. 23 59 74

LE LOCLE
Tél. 5 16 84

SION
Tél. 2 48 23

ZURICH
109 Militärstr.
Tél. 23 78 88

PAPIERS-PEINTS

GROSJEAN & Cie S.A.

61, rue du Rhône — Tél. 24 96 30

Geneve

REVÊTEMENTS DE SOLS



A L'AMBULANCE

M. BOVARD - GENÈVE

16, PLACE DES PHILOSOPHES

FABRIQUE D'OBJETS DE PANSEMENT

MOBILIER MÉDICAL - INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

APPAREILS ÉLECTRO-MÉDICAUX

HUGUENIN

Médailleurs depuis 1868

LE LOGLE

Suisse

*Insignes, Médailles, Plaquettes
en exécution artistique*



Tous transports et voyages par

**AIR
TERRE
MER**

DANZAS

Maison fondée en 1815

CALORIE

CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

GENÈVE

SAPOS S. A.

Spécialités
pharmaceutiques



RUE GUSTAVE-MOYNIER 5

Séra

Vaccins

Diagnostica

Spécialités
pharmaceutiques



Institut Sérothérapique
et Vaccinal Suisse Berne

VIENT DE PARAÎTRE

**LES PRINCIPES DU DROIT
INTERNATIONAL HUMANITAIRE**

par

Jean Pictet

Directeur général au Comité international
de la Croix-Rouge

Chargé de cours à l'Université de Genève

En une soixantaine de pages, l'auteur apporte des définitions complètes et concises, d'une part du droit humanitaire au sens large, du droit de la guerre de La Haye et de Genève, et d'autre part, des principes qui sont la base de ce droit humanitaire.

Il s'agit d'un résumé très clair, à la portée de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'idée et de l'action humanitaires dans le monde d'aujourd'hui. De plus, on trouve à la fin de ce petit volume, et sous la forme d'un dépliant, un tableau des principes du droit humanitaire.

Rappelons encore que l'auteur a écrit un exposé très complet, qui est également à la portée d'un large public, sur les principes de la Croix-Rouge. Cet ouvrage intitulé *Les Principes de la Croix-Rouge* a obtenu un large succès. Des exemplaires sont encore disponibles (en français, anglais, allemand et espagnol) auprès du CICR qui l'a édité.

Les Principes du droit international humanitaire: On peut obtenir ce volume auprès du CICR, 7, avenue de la Paix - 1211 Genève (CCP N° 12-5527), au prix de 8 francs suisses.

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale ¹.

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- AFGHANISTAN** — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul*.
- AFRIQUE DU SUD (République)** — Croix-Rouge sud-africaine, Cor. Kruis & Market Streets, P.O.B. 8726, *Johannesburg*.
- ALBANIE** — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- ALGÉRIE** — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 15 bis, boulevard Mohamed V, *Alger*.
- ALLEMAGNE (République démocratique)** — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, *Dresde A 1*.
- ALLEMAGNE (République fédérale)** — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, 5300 *Bonn 1*, Postfach.
- ARABIE SÉOUDITE** — Croissant-Rouge de l'Arabie Séoudite, *Riyad*.
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE** — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire*.
- ARGENTINE** — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, *Buenos-Aires*.
- AUSTRALIE** — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne, C.1*.
- AUTRICHE** — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, *Vienne IV*.
- BELGIQUE** — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles 5*.
- BIRMANIE** — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon*.
- BOLIVIE** — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon Bolivar, 1515 (Casilla 741), *La Paz*.
- BRÉSIL** — Croix-Rouge brésilienne, Praça da Cruz Vermelha, 10-12, *Rio de Janeiro*.
- BULGARIE** — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S.S. Biruzov, *Sofia*.
- BURUNDI** — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 98, *Bujumbura*.
- CAMBODGE** — Croix-Rouge cambodgienne, 17 R Vithei Croix-Rouge cambodgienne, B.P. 94, *Phnom-Penh*.
- CAMEROUN** — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, rue Henri-Dunant, Boîte postale 631, *Yaoundé*.
- CANADA** — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 5*.
- CEYLANE** — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharmapala Mawatte, *Colombo VII*.
- CHILI** — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria, 0150 Correo, 15, Casilla 246.V., *Santiago de Chile*.
- CHINE** — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E*.
- COLOMBIE** — Croix-Rouge colombienne, Carrera 7a, No. 34-65, Apartado Nacional 1110, *Bogota D.E*.
- CONGO** — Croix-Rouge du Congo, 24, av. Valcke, B.P.1712, *Kinshasa*.
- CORÉE (République de)** — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul*.
- CORÉE (République démocratique de)** — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyeongyang*.
- COSTA RICA** — Croix Rouge costaricienne, Calle 5ª Sur Apartado 1025, *San José*.
- COTE D'IVOIRE** — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, B.P. 1244, *Abidjan*.
- CUBA** — Croix-Rouge cubaine, Ignacio Agramonte, 461, *La Havane*.
- DAHOMEY** — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahomey, B.P. 1, *Porto-Novo*.
- DANEMARK** — Croix-Rouge danoise, Ny Vestergade 17, *Copenhague K*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE** — Croix-Rouge dominicaine, Calle Galvan, 24, Apartado 1293, *Saint-Domingue*.
- ÉQUATEUR** — Croix-Rouge équatorienne, Avenida Colombia y Elizalde, 118, *Quito*.
- ESPAGNE** — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS** — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6, D.C*.
- ÉTHIOPIE** — Croix-Rouge éthiopienne, Red Cross Road N° 1, P.O. Box 195, *Addis-Abéba*.
- FINLANDE** — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaan-*katu 1 A, Helsinki*.
- FRANCE** — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, *Paris (8^e)*.
- GHANA** — Croix-Rouge du Ghana, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRANDE-BRETAGNE** — Croix-Rouge britannique, 14, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1*.
- GRÈCE** — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes 135*.
- GUATÉMALA** — Croix-Rouge du Guatemala, 3ª Calle 8-40, Zona 1, *Guatemala C.A*.
- HAÏTI** — Croix-Rouge haïtienne, rue Férou, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HAUTE-VOLTA** — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou*.
- HONDURAS** — Croix-Rouge de Honduras, Calle Henri-Dunant N° 516, *Tegucigalpa*.
- HONGRIE** — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V*.
- INDE** — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *La Nouvelle-Delhi, 1*.
- INDONÉSIE** — Croix-Rouge indonésienne, Tanah Abang Barat, 66, P.O. Box 2009, *Djakarta*.
- IRAK** — Croissant-Rouge de l'Irak, Al Mansour, *Bagdad*.
- IRAN** — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran*.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 16, Merrion Square, *Dublin 2*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, *Öldugøtu 4*, Post Box 872, *Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome*.
- JAMAÏQUE — Croix-Rouge de la Jamaïque, 76, Arnold Road, *Kingston 5*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, Shiba Park, Minato-Ku, *Tokio*.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 1337, *Amman*.
- KÉNYA — Croix-Rouge du Kenya, St. John's Gate, B.O. Box 712, *Nairobi*.
- LAOS — Croix-Rouge lao, *Vientiane*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, *Beyrouth*.
- LIBÉRIA — Croix-Rouge du Libéria, National Headquarters, Broad Street, P.O. Box 226, *Monrovia*.
- LIBYE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, P.O. Box 541, *Benghazi*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, *Luxembourg*.
- MADAGASCAR — Croix-Rouge de la République malgache, rue Clemenceau, B.P. 1168, *Tananarive*.
- MALAISIE — Croix-Rouge de Malaisie, Jalan Belfield 519, *Kuala Lumpur*.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Calmette, B.P. 189, *Rabat*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Sinaloa, N° 20, 4° piso, *Mexico, 7, DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, bd de Suisse, 27, *Monte-Carlo*.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office, Post Box 537, *Oulan-Bator*.
- NÉPAL — Croix-Rouge du Népal, Tripureswore, P.B. 217, *Kathmandu*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 12, Avenida Noroeste, *Managua, D.N.*
- NIGER — Croix-Rouge du Niger, B.P. 386, *Niamey*
- NIGERIA — Croix-Rouge du Nigeria, Eko Akete Close, Ikoyi, Yaba, P.O. Box 764, *Lagos*.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, *Oslo 3*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, P.O.B. 6073, *Wellington, C.2*.
- OUGANDA — Croix-Rouge de l'Ouganda, 17, Jinja Road P.O. Box 494, *Kampala*.
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Frere Street, *Karachi 4*.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado 668, *Panama*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas 33, *Asuncion*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, *La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Jiron Chancay 881 *Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, *Manille*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, *Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, *Lisbonne 3*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République Socialiste de Roumanie, Strada Biserica Amzei, 29, *Bucarest*.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, *Saint-Marin*.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador 3°, avenida Norte y 3°, calle Poniente, 21, *San Salvador*.
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, Bld. Franklin-Roosevelt, P.O.B. 299, *Dakar*.
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, *Freetown*.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum*.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, *Stockholm 14*.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, Case postale 2699, 3001 *Berne*.
- SYRIE — Croissant-Rouge syrien, 13, rue Abi-Ala-Almaari, *Damas*.
- TANZANIE — Croix-Rouge de Tanzanie, Upanga Road, P.O.B. 1133, *Dar-es-Salaam*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, *Prague I*.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 19, avenue des Alliés, B.P. 655, *Lomé*.
- TRINITÉ-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinidad-et-Tobago, 48, Pembroke Street, P.O. Box 357, *Port of Spain*.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 19, rue d'Angleterre, *Tunis*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, *Ankara*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Tcheremushkinskii proezd 5, *Moscou, W 36*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida de Andrés Bello, No. 4, Apart. 3185, *Caracas*.
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Bà-Triêu, *Hanoi*.
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hồng Thập Tu, N° 201, *Satgon*.
- YOUGOSLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica broj, 19, *Belgrade*.
- ZAMBIE — Croix-Rouge de Zambie, P. O. Box R. W. 1, Ridgeway, *Lusaka*.